

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 9 mai 2011.-

de

Réf. cc/11/05/27/MB.-

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

27. Jumelage Morlanwelz – Pleszew – Invitation d’une délégation du Conseil communal à se rendre à Pleszew du 24 juin au 26 juin 2011 pour la fête des jours de Pleszew – Composition – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins, FACCO Giorgio, Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : à huis clos :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2001 par laquelle le Conseil communal prend acte de la politique de jumelage entre la commune de Morlanwelz et la ville de Pleszew ;

Vu la délibération du conseil communal du 27 novembre par laquelle le Conseil communal approuve la convention de jumelage entre la commune de Morlanwelz et la ville de Pleszew ;

Vu l’invitation de la ville de Pleszew aux jours de Pleszew qui auront lieu du 24 au 26 juin ;

Vu la décision du conseil communal de ce jour relative à l’objet dont question ci-dessus ;

Attendu que la documentation relative à l’objet a été mise à la disposition des conseillers communaux dans le dossier du conseil qui est disponible dans le bureau du secrétaire communal ;

Procédant par scrutin secret ;

DESIGNE à l’unanimité ;

Pour le PS : Monsieur Jacques FAUCONNIER
Monsieur Nebih ALEV

Les autres composantes du Conseil communal n'ont pas déposé de candidatures.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,